

AUTORISATION PARENTALE

Vous venez d'inscrire votre enfant à une activité de l'ALOD, association gérée par des bénévoles. Ceci implique le respect de quelques consignes :

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leurs enfants devant ou dans la salle et venir les reprendre à l'heure, à l'issue de l'activité. En dehors des heures d'activités, la responsabilité de l'ALOD n'est plus engagée.

Les animateurs de l'ALOD sont autorisés à faire pratiquer des soins d'urgence en cas de besoin.

Sauf votre avis contraire, des photos de votre enfant peuvent être utilisées dans le cadre des activités de l'ALOD.

Madame, Monsieur,

.....

déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessus.

SIGNATURE

FICHE D'INSCRIPTION

ACTIVITE :

JOUR/HORAIRE :

NOM de l'adhérent

Prénom :

Date de naissance :

NOM du responsable légal pour les mineurs :

Adresse :

Téléphone :

Courriel (écrire très lisiblement) :

Règlement :

POUR LES ACTIVITES SPORTIVES, **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE.**

Le **remboursement d'une inscription** peut être pris en compte seulement au premier trimestre de la saison sur présentation du certificat médical, avec restitution de la carte de la Fédération des Amicales Laïques (FAL).

Vous pouvez souscrire, en plus des garanties de base incluses dans votre affiliation à La Ligue de L'Enseignement et à l'UFOLEP des **garanties complémentaires** plus importantes en cas d'accident corporel. Le formulaire est en ligne sur le site de l'ALO

REGLEMENT INTERIEUR

Vous vous inscrivez à une **activité au sein de l'ALOD** (Amicale Laïque de L'Ouche Dinier). Vous pouvez consulter les statuts et toutes les informations concernant cette association sur le **site** : www.alod.webnode.fr

Inscriptions et cours

Les inscriptions aux activités sont valables pour la période de septembre à juin. 1 cours d'essai est possible avant l'inscription selon les modalités de l'activité si le cours n'est pas complet.

Toute inscription est définitive

Vous pouvez participer à l'activité quand votre dossier d'inscription est complet. Un certificat médical est obligatoire pour toute activité sportive.

Aucun remboursement ne pourra être demandé

Seule la présentation au cours du premier trimestre d'un certificat médical de contre-indication précisant l'activité pratiquée pourra faire l'objet d'un remboursement partiel déduction faite des frais engagés (carte FAL, affiliations, frais administratifs ALOD, cotisation 1er trimestre).

Les cas de force majeure justifiés (mutation professionnelle, déménagement,...) survenus au cours du 1er trimestre feront l'objet d'un remboursement partiel.

Un cours annulé pourra être reporté ou non selon les possibilités. En aucun cas, un remboursement ne pourra être demandé.

Fonctionnement des sections

Chaque section est représentée par un ou des responsables agréé(s) par le Conseil d'Administration. Ils mettent en application auprès des animateurs les décisions prises en Assemblée Générale et par le Conseil d'Administration.

En cas de litige dans une section, le Conseil d'Administration convoquera les responsables et les animateurs et prendra les décisions adéquates.

A l'Assemblée Générale, l'animateur ou un responsable de la section présente un compte rendu de la saison écoulée.

Les responsables sont invités à chaque réunion du Conseil d'Administration. Ils y participent avec voix consultative.

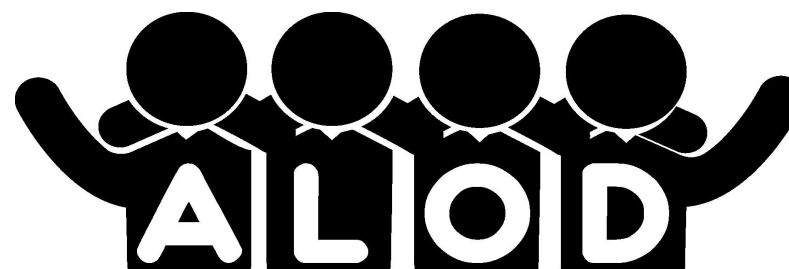
Fonctionnement de l'Amicale

L'Amicale laïque Ouche Dinier est administrée par un Conseil d'Administration.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut se servir de ce titre s'il n'est délégué officiellement à cet effet. L'administrateur assiste régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration. Des absences répétées sans excuse pourront entraîner l'exclusion après entretien entre l'intéressé et le Conseil d'Administration.

Les représentants de l'Amicale dans différentes instances doivent être agréés par le Conseil d'Administration. Une section ne peut s'ouvrir que sur décision du Conseil d'Administration.

Rezé, le : Signature de l'adhérent ou du représentant légal :



**Amicale Laïque
de l'Ouche Dinier**

3, square du Jaunais

44400 Rezé

Tel : 09 53 27 63 84

alod.amicale@gmail.com

www.alod.webnode.fr

